

**Acte raciste idéologique ou acte raciste isolé : étude sur
les jugements des mineurs et jeunes majeurs, filles et
garçons**

Sid Abdellaoui, Bernard Personnaz, Bernard Gangloff

► **To cite this version:**

Sid Abdellaoui, Bernard Personnaz, Bernard Gangloff. Acte raciste idéologique ou acte raciste isolé : étude sur les jugements des mineurs et jeunes majeurs, filles et garçons. Les cahiers Internationaux de Psychologie Sociale, Éd. de l'Université de Liège, 2008, 77 (1), 10.3917/cips.077.0057 . hal-01693063

HAL Id: hal-01693063

<https://hal-univ-paris10.archives-ouvertes.fr/hal-01693063>

Submitted on 25 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Acte raciste idéologique ou acte raciste isolé : étude sur les jugements des mineurs et jeunes majeurs, filles et garçons

Sid ABDELLAOUI, Bernard PERSONNAZ et Bernard GANGLOFF

Laboratoire de Psychologie des Régulations Individuelles et Sociales, Université de Rouen, Rouen, France

Résumé : Le désœuvrement socio-économique et l'appartenance idéologique figurent parmi les principales causes à l'origine des actes racistes. La recherche présentée porte sur l'impact [] d'un acte raciste sur les jugements d'adolescents mineurs et jeunes majeurs, garçons et filles, en fonction de son caractère isolé vs idéologique. 87 sujets devaient indiquer la manière dont ils jugeaient un acte raciste à partir d'une photo représentant un symbole nazi et de la description du contexte social vs idéologique de l'acte. Les résultats montrent que les mineurs sont plus sévères que les jeunes majeurs mais principalement en contexte idéologique. Dans ce même contexte, les filles sont également plus sévères que les garçons concernant la responsabilité attribuée à l'acte lorsqu'il s'agit de jeunes majeurs. De plus quelque soit leur âge elles sanctionnent également plus sévèrement les actes idéologiques. Ces résultats questionnent l'approche kohlbergienne des jugements moraux soutenant un impact significatif de l'âge sur la perception des transgressions morales.

Mots-clés : racisme, contexte idéologique, jugement moral, sexe, adolescence.

Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'une réflexion sur les phénomènes d'insécurité liés aux actes de violence en zone urbaine et plus particulièrement sur les actes à caractère raciste. D'après le rapport de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) publié en 2006¹, on assiste jusqu'en 2004 à une augmentation des actes racistes, antisémites et xénophobes et parallèlement à une prise de conscience collective de ces phénomènes. Depuis 2005, année durant laquelle a été constatée une diminution globale des actes racistes, ce même rapport révèle une augmentation inquiétante du pourcentage de personnes qui s'avouent racistes et un essoufflement dans la mobilisation contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

Le racisme se manifeste sous diverses formes souvent concomitantes (pour une revue cf. Wieviorka, 1991 ; Sanchez-Mazas, 2004) : inscription de graffitis, dégradations de bâtiments privés ou publics associés à des symboles nazis, profanation de cimetières ou de lieux de cultes en passant par certains actes de violence envers des personnes issues d'une appartenance spécifique. Les effets de ces actes racistes sur la vie en société sont

multiples (peur de l'autre, repli communautaire, faible cohésion sociale,...) et contribuent à la manifestation et à la propagation du sentiment d'insécurité (Abdellaoui et Georget, 2004). Rares sont aujourd'hui les spécialistes qui voient dans cette délinquance une origine exclusivement personnalologique qui serait à la fois basée sur une incapacité fondamentale à intérioriser et à observer les principes de base de la socialisation et sur une recherche de toute puissance au sein de groupuscules animés par une logique de défi et de rejet. Les chercheurs s'accordent plus généralement à dire que les personnes impliquées dans ce type de délinquance n'ont pas suffisamment évolué au sein de systèmes d'interactions favorables ni bénéficié de l'encadrement et du soutien social indispensable à leur socialisation et équilibre au sein de leur groupe et de la société (Bessette, 1982 ; Tap, 1993 ; Roché, 2001). Ainsi, les tenants du déterminisme social évoqueront la crise des institutions et verront dans cette forme de déviance le fruit d'une désorganisation sociale (Merton, 1965 ; Mucchielli, 2000). Ces actes sont le fait d'individus issus de toutes les couches sociales et de toutes les cultures et se nourrissent de préjugés et stéréotypes qui sont autant le fait de jeunes personnes que de moins jeunes. Toutefois, les contextes et les motivations sont souvent différents. En effet, contrairement à ceux commis par les moins jeunes, les actes racistes commis par des jeunes se manifestent souvent dans le cadre de bandes partageant des valeurs spécifiques (hooliganisme, rituels sataniques, groupes néo-nazis,...). Des sociologues ont ainsi pu constater que ces groupes étaient principalement composés de personnes âgées pour la plupart de 15 à 25 ans (Bromberger, 1998 ; Bodin, 2003).

En s'intéressant à cette forme de délinquance à caractère raciste, on s'est plus particulièrement penchés sur la manière dont celle-ci pouvait être perçue par des adolescents mineurs et par de jeunes adultes. Les adolescents adoptent souvent des stratégies de contournement à l'égard de nombreuses normes sociales ou morales, et ce d'autant plus

Pour toute correspondance relative à cet article, s'adresser à Sid Abdellaoui, 1 rue Thomas Beckett 76821 Mont Saint-Aignan cedex, France ou par courrier à <sid.abdellaoui@univ-rouen.fr>.

que ces normes sont contraignantes (Bègue, 1998). De plus, ils sont le plus souvent traditionnellement plus permissifs en matière de normes sociales que leurs aînés (Mokounlolo, 2004), condamnent moins souvent des comportements déviants ou inciviques (Galland, 1998), et ils se socialisent dans un espace distinct de celui des adultes, au sein de groupes de pairs en rejetant les normes et les règles sociales dominantes. L'appartenance au groupe conduira certains d'entre eux à s'engager dans une logique de défi, d'opposition, de construction identitaire, d'inscription dans des statuts et des rôles déviants (Linton, 1936 ; Goffman, 1968) les amenant parfois à adopter des conduites violentes.

Une enquête réalisée par la SOFRES² en 2001 auprès des jeunes de 15-24 ans révèle que les jeunes placent le racisme au deuxième rang des sujets qui les préoccupent le plus, juste derrière le chômage. Dans leur grande majorité, ils font preuve d'humanité et de tolérance et les filles apparaissent comme étant plus réfractaires au racisme que les garçons (93% contre 81%). Toutefois, certains résultats de cette étude montrent l'existence d'attitudes ambiguës. Traditionnellement à la pointe de la lutte contre le racisme, peu de jeunes déclarent tenir « souvent » ou « de temps en temps » des propos racistes (13%, contre 87% pour qui cela n'arrive qu'exceptionnellement ou jamais). Mais dans le cas où l'un de leurs amis viendrait à tenir ce type de propos, 65% des jeunes déclarent qu'ils réagiraient en douceur, en essayant de le faire changer d'avis, contre seulement 9% qui réagiraient plus radicalement en cessant toute relation avec lui, et plus d'un jeune sur quatre (26%) n'y attacherait aucune importance, ce laxisme à l'égard du « copain raciste » étant plus fort chez les 21-24 ans (33%) que chez les 15-17 ans (19%). Ce constat contredit certains travaux sur le jugement moral, lesquels indiquent que la condamnation des actes moralement répréhensibles croît avec l'âge (Kohlberg, 1981). Plus surprenant, comparativement aux résultats précédents, l'enquête montre également qu'une majorité de jeunes reconnaît que le racisme est répandu chez les jeunes (52% contre 48% d'un avis contraire) et porte ainsi un regard sans complaisance sur sa propre génération. Les plus jeunes, peut-être par naïveté, sont les moins nombreux à partager cette opinion, qui croît avec l'âge des interviewés (43% des 15-17 ans, 51% des 18-20 ans et 59% des 21-24 ans).

Le racisme : transgression sociale ou transgression morale ?

Selon les situations de transgression, on constate une appréciation différente que peut avoir une personne

selon qu'elle se situe à tel ou tel stade de son développement affectif, cognitif et social. À l'origine, le concept de jugement moral a surtout été traité dans le domaine de la psychologie développementale, s'intéressant tout particulièrement à l'évolution des dispositions cognitives conduisant à l'émission d'un jugement dit « moral ». Piaget y a consacré un de ses premiers ouvrages (*Le jugement moral chez l'enfant*, 1932), dont les analyses, essentiellement abordées en terme de stade de développement cognitif, ont influencé de nombreux auteurs tel que Kohlberg (1981, 1984). Ce dernier soutient l'idée d'un développement standard ou universel du raisonnement moral. Sur cette base, il développe une conception de la moralité dans laquelle celle-ci se dégage, avec le développement cognitif, d'un dépassement des obligations et de l'égoïsme, puis des règles et de la conventionnalité, pour donner lieu à la gestion cognitive de grands principes universels. Toutefois, cette conception développementaliste et universaliste fondée sur le primat du cognitif a fait l'objet de nombreuses critiques (Shweder, 1982; Bandura, 1983 ; Emler, 1987) dont les principales portent d'une part sur l'importance accordée à la communication et aux ambiances socialisantes dans le développement de la moralité, aux appartenances sociales des sujets et aux situations concrètes. Ces critiques concernent également l'unidimensionnalité du registre des valeurs. Selon Kohlberg, les valeurs morales se dégagent d'autres registres de valeurs, les valeurs conventionnelles étant en quelque sorte des valeurs sous-morales dont l'adolescent doit extraire les significations universelles. Il ressort notamment un lien croissant significatif entre l'âge et l'acquisition des stades de moralité qui se stabilise à partir de 25-30 ans (Colby et Kohlberg, 1983). Cependant, tous n'accéderont pas aux mêmes stades et le dernier, correspondant à l'intériorisation et à l'expression des principes éthiques, ne le serait que pour moins de 5 à 6 % des individus. Enfin, pour d'autres auteurs, les valeurs morales ne constituent qu'un registre de valeurs régi par certains principes, d'autres registres de valeurs pouvant être régis par d'autres principes et donner lieu à d'autres formes d'évaluation. C'est le cas de la théorie des domaines sociaux de Turiel (1981) et de Nucci (1983) pour qui la morale existe même chez des enfants de bas âge. Selon les auteurs, avant même d'accéder à l'âge adulte, l'enfance constitue déjà un âge moral. Très tôt, dans l'adolescence, l'individu donnera un jugement à propos de l'observation des règles et des valeurs en fonction de certaines catégorisations socialement identifiées pouvant être détaché de toute considération purement cognitive. Partant de là,

le racisme s'inscrirait dans la catégorie des transgressions morales sans pour autant être considéré comme systématique. En effet, bien que le rejet du racisme puisse s'avérer obligatoire et transcender la quasi-totalité des cultures et des contextes sociaux, du fait de la multidimensionnalité du jugement moral et de son caractère relatif, des facteurs contextuels peuvent en moduler la nature et l'intensité³.

Construction identitaire, racisme idéologique et désir de reconnaissance sociale

Partant de ce cadre, l'étude des jugements d'adolescents portant sur un acte à caractère raciste conduit à s'interroger sur l'existence de liens entre les processus de construction identitaire et les modes de jugements sociomoraux. Bien que l'adolescence renvoie à des âges très différents et ne soit sans doute qu'un construit social venant répondre à des enjeux de contrôle social (cf. Bourdieu, 1985 ; Perrot, Schmitt et Farges, 1985), plutôt qu'une réalité intrinsèque et objective, il serait peu légitime de faire l'économie de la question identitaire.

L'identité peut être abordée à partir de la rencontre Soi-Autruï où l'expérience de la différence remplit une fonction constitutive du Moi (Massonat, 1990). Selon Augé (1994), il ne peut être question d'identité sans intégrer les notions de différence et de différenciation. Les adolescents sont, durant 8 à 12 ans en moyenne, à la fois en quête d'identité personnelle et d'identité sociale. Ces types d'identité s'acquièrent tantôt grâce à un processus de différenciation d'autrui, tantôt grâce à un processus d'identification (Jeammet, 1991 ; Kestenberg, 1962). Les travaux relatifs à la théorie de l'identité sociale développée par Tajfel (1972, 1982) et poursuivis par de nombreux autres chercheurs (Deschamps et Doïse, 1978 ; Turner, 1982 ; Bourhis et Sachdev, 1984 ; Devos et Banaji, 2003, 2005 ; Abdellaoui, 2000) insistent sur l'idée que le rapport à l'autre devient ainsi un des déterminants de sa propre construction identitaire et de son insertion au sein d'appartenances groupales. C'est à partir des processus de catégorisation et de comparaison sociale que l'on peut comprendre la construction et l'adoption d'attitudes discriminatoires (Tajfel, 1972 ; Tajfel et Turner, 1979). Très tôt, il existerait chez l'individu une tendance à favoriser ce qui est propre à son groupe d'appartenance (croyances, valeurs, comportements,...) se traduisant par un favoritisme intragroupe. Au contraire, les membres du hors-groupe seront dévalués voire dénigrés, surtout lorsque la comparaison constitue une menace pour son propre groupe (Turner et Oakes 1997, Abdellaoui, 2000).

En matière de comportement social, des travaux montrent que les jeunes âgés de 13 à 17 ans se trouvent plutôt, du moins en Occident, dans une phase d'affirmation de Soi (Kerns et Stevens, 1996 ; Kobak et Sceery, 1988 ; Blatier, 2002). Ils sont plus sensibles à l'idée d'un monde meilleur et sont plus humanistes que ne le sont leurs aînés. Ces derniers se trouveraient eux, dans la phase d'insertion (entre 17 et 20 ans) et chercheraient davantage à réaliser leur indépendance affective et économique. Ils accepteraient plus volontiers de s'identifier à l'adulte de façon stable avec moins d'idéalisation que les adolescents de la phase précédente. Sous cet angle, le facteur âge peut nous renseigner sur la nature et la complexité des rapports qu'entretiennent les adolescents au monde qui les entoure et surtout aux événements auxquels ils sont confrontés et notamment aux actes racistes.

Selon Sanchez-Mazas (2004), les conceptions traditionnelles du racisme ne font pas suffisamment place aux besoins de reconnaissance qui traversent les sociétés contemporaines. Dans ce cadre les actes racistes peuvent refléter l'incapacité d'une partie du système social à accepter de vivre dans la différence ethnoculturelle et d'y être reconnu quelle que soit son appartenance. Dans de nombreux cas, le comportement raciste traduit une attitude hostile face à l'étranger, avec un sentiment général de dépossession, sans que ne soit fondamentalement mobilisée la référence à une idéologie raciste. Comme le souligne Sanchez-Mazas (2004), cette attitude raciste découle parfois : « d'une insertion particulière de la personne qui s'exprime, sa position sociale et son statut socio-économique, qui impliquent un certain rapport aux immigrés » (p. 152). Ainsi, dans une situation de désœuvrement social et économique, dans un contexte d'insécurité face à l'avenir, rejeter l'autre du fait de son caractère d'étrangeté pourra d'abord s'expliquer par un besoin de reconnaissance de soi-même et de son groupe ainsi que d'une quête de positionnement au sein de la société.

Transgression et appartenance sexuelle

Par ailleurs, on peut noter que les actes de transgression sont davantage le fait de garçons que de filles. En effet, ces dernières sont jusqu'à dix fois moins impliquées dans les actes de délinquance constatés officiellement ou auto-révélés (Roché, 2001). Les rôles sociaux que la société attribue aux adolescentes limitent leur exposition aux bandes marginales (Campbell, 1984 ; Harris, 1988). Elles sont souvent dans des positions dominées qui conduisent à une moindre valorisation de leur groupe, bien que cette dévalorisation puisse s'inverser suivant le contexte (Deschamps

et Personnaz, 1979 ; Lorenzi-Cioldi, 1988) et les conduire à contester certaines normes sociales dominantes (Rubi, 2005). De manière générale, les adolescentes apparaissent donc comme étant plutôt soucieuses du respect d'autrui. Artz (1998) a montré que les besoins personnels des jeunes filles concernent des relations qui exigent d'elles qu'elles s'occupent d'abord des besoins des autres. Notre culture leur a appris qu'il est plus important, pour elles, d'être *gentilles* et *altruistes* (Pipher, 1994). Elles tendent à mettre plus souvent de côté leurs propres besoins pour combler ceux d'autrui (Gilligan, 1982). Enfin, elles sont régulièrement victimes de violences masculines tant sur le plan du discours que sur celui des actes (Rubi, 2005).

Problématique

À partir de ces réflexions, la dimension idéologique et le besoin de reconnaissance de soi à l'œuvre dans les actes racistes pourraient intervenir de manière différente dans les jugements sociomoraux portés sur l'auteur de tels actes. Dans cette perspective, un acte raciste devrait être différemment interprété selon que son auteur adhère et/ou milite pour une idéologie qui tendrait à encourager ce type d'acte ou simplement du fait d'une désocialisation et du rejet d'un ordre établi. Bien que ces deux facteurs soient le plus souvent conjointement impliqués, la contribution de chacun peut représenter souvent un poids différent dans le jugement qui sera porté sur cet acte.

Par ailleurs, l'âge des participants devant juger de tels actes devrait jouer un rôle important dans les évaluations. Les mineurs étant plus exposés au rapport entre socialisation et sanction que leurs aînés majeurs, les enjeux pour ces deux populations devraient renvoyer à des attitudes et des comportements différents. Dans cette perspective, on peut penser, à partir des résultats de l'enquête présentés précédemment (SOFRES, 2001), que les adolescents mineurs seront moins indulgents concernant un comportement raciste que les moins jeunes et qu'ils réagiront différemment de leurs aînés selon que ces actes seront décrits comme la conséquence d'un désœuvrement social ou au contraire comme l'expression d'une idéologie qui prône sciemment et ouvertement certaines formes de violence raciste. Inversement, malgré le caractère immoral que revêt un acte raciste, les jeunes majeurs devraient manifester plus d'indulgence à l'égard des actes racistes en général que ne le feront les mineurs. Ce faisant, les jeunes majeurs trouveraient plus de justifications aux actes racistes en raison notamment de leur banalisation.

Enfin, le but de cette recherche est également d'étudier les jugements portés sur un acte raciste selon le sexe des participants. Les adolescentes étant généralement confrontées à des attentes normatives – davantage centrées sur l'altruisme – différentes de celles auxquelles sont confrontés les adolescents, on peut penser qu'une population féminine fera davantage preuve de responsabilité et de solidarité face à des actes qui mettent avant tout en péril des minorités qu'une population masculine. Face aux transgressions à caractère raciste, les deux catégories d'adolescents ne mobiliseraient pas les mêmes registres cognitifs, d'interprétation et de compréhension, ni les mêmes registres émotionnels. Il s'ensuit que les filles devraient se montrer plus intransigeantes envers les actes racistes que les garçons.

À partir des considérations théoriques précédentes les hypothèses suivantes peuvent être formulées.

Hypothèse 1 : les actes à caractère idéologique ouvertement raciste sont plus sévèrement jugés par les adolescents que ceux qualifiés d'actes isolés, et ce d'autant plus si les sujets sont mineurs.

Hypothèse 2 : Les mineurs sont plus sévères à l'égard des actes racistes que leurs aînés (jeunes majeurs)

Hypothèse 3 : Les filles sont plus sévères à l'égard des actes racistes que les garçons

Hypothèse 4 : Les filles sont plus fortement choquées par ce type d'acte que les garçons.

Méthode

Sujets

La population étudiée est constituée de 87 sujets (49 filles et 38 garçons). Elle se divise en 44 mineurs issus de deux classes de 3^{ème} d'un collège de Seine-Maritime, âgés de 14 à 16 ans ($M=15,10$) et 43 majeurs de 1^{ère} année de BTS Commerce d'un lycée de Seine-Maritime, âgés de 18 à 21 ans ($M=19,72$).

Déroulement de l'étude

La passation a été réalisée sous forme collective. La recherche était présentée comme une étude visant à connaître la manière dont les jeunes d'aujourd'hui perçoivent certains événements pouvant se produire au sein de la société. Les sujets étaient invités à prendre individuellement connaissance d'un des deux scénarios présentés (acte raciste isolé *vs* idéologique), puis donnaient leurs positions pour un certain nombre de questions à partir d'échelles en 8 points. L'acte raciste, consistant en l'inscription de symboles nazis sur des bâtiments, était présenté comme étant le fait d'un individu agissant indivi-

duellement ou le fait d'un individu adhérant à un groupuscule néo-nazi.

Les questions portaient sur la gravité de l'acte présenté dans le scénario d'une part, et sur la responsabilité de l'auteur de l'acte d'autre part. Il leur était également demandé d'indiquer leur réaction émotionnelle suscitée par l'acte ainsi que la sanction devant être octroyée à son auteur. Les deux scénarios ont été distribués aléatoirement à l'ensemble des sujets.

Variables Indépendantes

La première variable indépendante concerne le type d'acte raciste « isolé vs idéologique » opérationnalisé à partir de deux courts textes, présentant différemment l'auteur de l'acte, placés en dessous d'une photographie, identique dans les deux cas, montrant l'inscription d'un symbole nazi sur un bâtiment. Ces textes décrivent le parcours de vie de deux individus différents, tous deux âgés de 19 ans, se prénommant Joe et auteurs du même acte raciste⁴ : celui-ci consistant à peindre une croix gammée sur la façade d'un bâtiment. Dans le premier cas l'auteur de l'acte est présenté comme appartenant à un groupe néo-nazi, dont les membres participent à des réunions visant à mettre en place des actions en accord avec leurs idées, sans que le texte mentionne ses conditions de vie. Dans le second cas l'auteur est présenté comme étant en situation de rupture sociale et ayant été confronté à de sérieuses difficultés scolaires ; cette description insiste sur son milieu social défavorisé et un itinéraire de vie plutôt chaotique sans que ne soit faite mention d'une quelconque adhésion idéologique.

Le premier scénario met l'accent sur l'impact de facteurs situationnels (milieu défavorisé, scolarité difficile, chômage, rupture avec foyer familial, etc.). *Le second* met l'accent sur l'adhésion explicite à l'idéologie néo-nazie du transgresseur (appartenance à un groupe néo-nazi, participation à des réunions et actions depuis deux ans dans ce groupe, souhaitant le départ des étrangers). Dans les deux cas, le jeune homme commet le même acte grave, sanctionné par la loi, mais dans le premier cas il concerne un acte idéologique et dans le second un acte isolé.

Les deux autres variables indépendantes concernent les catégories de sexe, filles vs garçons, et d'âge, mineurs (collégiens) vs majeurs (étudiants), des participants.

Variables Dépendantes

Les variables dépendantes ont été mesurées à partir d'un questionnaire portant sur 1°) la gravité de l'acte, 2°) la responsabilité de l'auteur, 3°) la sanction requise, 4°) la réaction émotionnelle provoquée par l'acte, à l'aide d'échelles de Likert allant de 0 à 7. En fin de questionnaire, les sujets devaient indiquer leur sexe et leur âge.

Résultats

Les données de chaque variable dépendante ont été traitées par analyse de variance selon le plan 2F1 (Acte raciste : isolé vs idéologique) X 2F2 (Sexe de la population Féminin vs Masculin) X 2F3 (Âge : Mineurs vs Majeurs).

1°) Gravité de l'acte

Examinons tout d'abord l'impact de ces facteurs sur la gravité de l'acte. Les résultats (*Figure 1*) n'indiquent pas d'effets principaux concernant les trois facteurs, cependant un effet d'interaction F 1 (Acte raciste isolé vs idéologique) X F 2 (Mineurs vs Majeurs) est enregistré $F(1,79) = 4.57, p < .05$.

Lorsque le contexte est idéologique, les adolescents mineurs jugent l'acte plus grave ($m = 5.67$) que ne le font les jeunes majeurs ($m = 4.76$) : $F(1,79) = 6.31, p < .01$. En contexte non idéologique, on n'enregistre pas de différence significative concernant la gravité de l'acte en fonction de l'âge (mineurs : $m = 5.00$; jeunes majeurs : $m = 5.09$) : $F(1,79) = .10, ns$. De

Figure 1 : Moyennes des jugements sur la gravité de l'acte selon l'âge, le sexe et le contexte lié à l'auteur

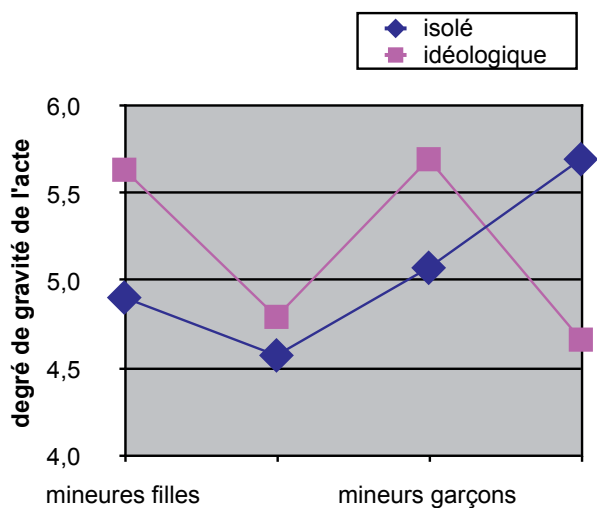
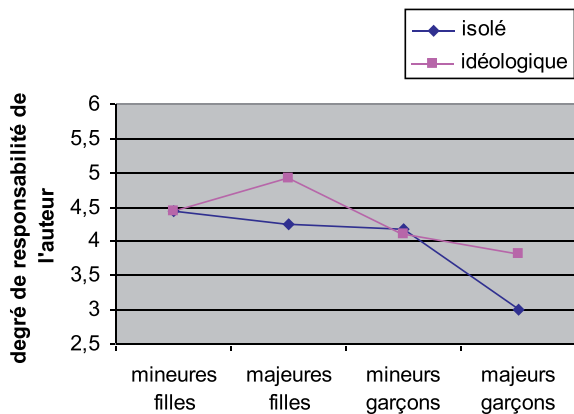


Figure 2 : Moyennes des jugements sur la responsabilité de l'auteur selon l'âge, le sexe et le contexte



plus, pour les mineurs l'acte est jugé tendanciellement plus grave lorsque il est imprégné d'idéologie ($m=5.67$) que lorsqu'il est isolé ($m=5.00$) : $F(1,79)=3.77, p<.10$, alors qu'une telle différence n'apparaît pas chez les jeunes majeurs (acte idéologique : $m=5.09$, acte isolé : $m=4.76$) : $F(1,79)=1.23, ns$).

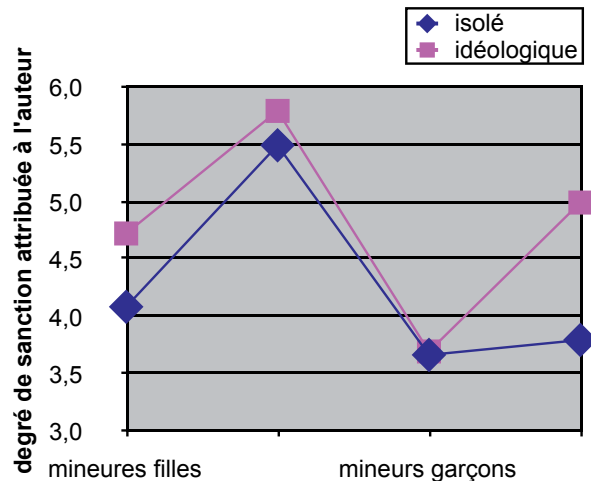
Globalement, les adolescents mineurs se montrent plus nombreux à considérer importante la gravité de l'acte dans un contexte idéologique que les jeunes majeurs et, d'autre part, ils se montrent également tendanciellement plus sévères dans ce premier contexte que lorsqu'il s'agit d'un acte non idéologique (Hypothèses 2 et 1).

2°) Responsabilité

Les résultats sur les jugements concernant la responsabilité attribuée à l'auteur de l'acte (Figure 2) indiquent un effet principal sur le facteur sexe des participants. Globalement, les filles jugent l'auteur plus responsable ($m=4.55$) que ne le font les garçons ($m=3.79$) : $F(1,79)=4.57, p<.05$. Toutefois, cette différence inter sexes ne s'avère pas significative pour les mineurs (adolescentes $m=4.45$, adolescents $m=4.14$) : $F(1,79)=0.45, ns$, mais apparaît uniquement chez les jeunes majeurs (filles $m=4.62$, garçons $m=3.31$) : $F(1,79)=5.29, p<.05$.

Si notre population féminine se montre plus sévère en attribuant une responsabilité plus importante à l'auteur de l'acte raciste que ne le fait notre population masculine (Hypothèse 3), cette différence de jugement s'avère être le fait des jeunes majeurs

Figure 3 : Moyennes des jugements sur la sanction attribuée à l'auteur selon l'âge, le sexe des participants et le contexte



chez qui les sujets masculins jugent l'auteur de l'acte moins responsable que ne le font les sujets féminins.

3°) Sanction

Concernant la sanction attribuée à l'auteur de l'acte raciste (Figure 3) trois effets principaux sont enregistrés. On observe tout d'abord un effet principal sur le facteur Acte isolé vs idéologique, les sujets réclamant une sanction plus élevée en contexte idéologique ($m=5.14$) qu'isolé ($m=4.29$) : $F(1,79)=5.87, p<.05$. Pour le facteur Âge mineurs vs jeunes majeurs les sujets attribuent une sanction plus élevée lorsqu'ils sont majeurs ($m=5.19$) que lorsqu'ils sont mineurs ($m=4.27$) : $F(1,79)=4.97, p<.05$. Enfin, globalement les filles attribuent des sanctions plus élevées ($m=5.10$) que les garçons ($m=4.18$) : $F(1,79)=5.09, p<.05$.

Concernant le premier effet trouvé sur le contexte de l'acte raciste, les analyses partielles soulignent une tendance des mineurs attribuant une sanction plus élevée en contexte idéologique ($m=4.71$) qu'isolé ($m=3.87$) : $F(1,79)=3.49, p<.10$.

La différence enregistrée en faveur d'une plus grande sanction de la part des jeunes majeurs par rapport aux mineurs apparaît uniquement lorsqu'il s'agit de la population féminine ($m=5.67$ pour les jeunes majeures et $m=4.40$ pour les mineures) : $F(1,79)=8.48, p<.01$. On n'observe aucune différence significative lorsqu'il s'agit de la population masculine : $F(1,79)=0.19, ns$ (jeunes majeurs : $m=4.25$, jeunes mineurs :

$m= 4.14$). De plus, cette différence concernant la population féminine ressort lorsque l'acte produit est un acte isolé $F(1,79)= 5.21, p<.05$ ($m=5.50$ pour les jeunes majeures et $m=4.09$ pour les mineures) et tendancielle lorsqu'il s'agit d'un acte idéologique $F(1,79)= 3.34, p<.10$ ($m=5.81$ pour les jeunes majeures et $m=4.73$ pour les mineures).

Concernant l'effet du facteur sexe montrant que la sanction attribuée par les filles est plus importante que celle proposée par les garçons, cet effet apparaît pour les sujets majeurs : $F(1,79)= 6.86, p<.02$, en particulier en contexte isolé : $F(1,79)= 7.20, p<.01$ ($m=5.50$ pour filles majeures et $m=3.80$ pour garçons majeurs) et non en contexte idéologique : $F(1,79)=1.25, ns$ ($m=5.80$ pour filles majeures et $m=5.00$ pour garçons majeurs).

De manière globale les sujets féminins réclament une sanction plus importante ($m=4.82$) que les garçons ($m=3.90$) en contexte isolé : $F(1,79)=5.77, p<.05$. Par contre, ce sont les garçons qui réclament plus de sanctions en contexte idéologique ($m=4.81$) qu'en contexte isolé ($m=3.72$) : $F(1,79)=5.07, p<.05$, alors que cette différence n'apparaît pas chez les filles : $F(1,79)=1.21, ns$, celles-ci attribuant une sanction élevée dans les deux cas ($m=5.80$ en contexte idéologique, $m=5.50$ en contexte isolé).

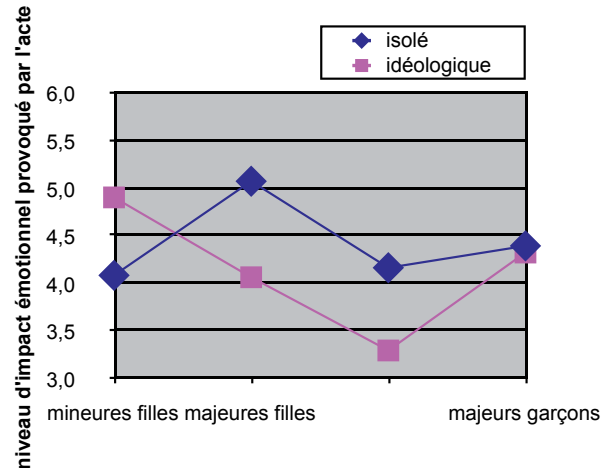
Concernant la sévérité en termes de sanction, ces résultats montrent globalement que la sanction demandée est plus élevée lorsque l'acte s'inscrit dans un contexte idéologique, mais cette différence n'est pas forcément le fait des adolescents (Hypothèse 1), ce sont au contraire les jeunes majeurs qui attribuent la sanction plus élevée contredisant dans ce cas notre deuxième hypothèse. Ces résultats indiquent également que globalement les filles sont plus sévères que les garçons pour ce type d'acte (Hypothèse 3).

4°) Réaction émotionnelle provoquée par l'acte raciste

Concernant l'impact provoqué par l'acte (Figure 4) un effet principal est enregistré sur le facteur sexe : $F(1,79)=4.31, p<.05$ ainsi qu'une interaction double $F1 \times F2 \times F3 : F(1,79)=7.87, p<.01$.

L'acte raciste conduit à une réaction émotionnelle plus importante chez la population féminine ($m=4.51$) que masculine ($m=4.03$) en particulier lorsqu'il s'agit de mineurs : $F(1,79)=5.70, p<.05$ et que l'acte s'inscrit dans un contexte idéologique : $F(1,79)=12.02, p<.001$ (filles mineures $m=4.91$, garçons mineurs $m=3.30$). De plus, les participantes mineures sont moins choquées ($m=4.09$) que les participantes majeures ($m=5.08$) lorsque le contexte

Figure 4 : Moyennes de l'importance de l'émotion provoquée par l'acte selon l'âge, le sexe des participants et le contexte



est isolé : $F(1,79)=5.01, p<.05$. Les jeunes majeures sont plus choquées en contexte isolé ($m=5.08$) qu'en contexte idéologique ($m=4.07$) : $F(1,79)=6.10, p<.05$.

La population féminine apparaît davantage réagir émotionnellement à des actes racistes (Hypothèse 4) en particulier lorsqu'il s'agit d'adolescentes face à un acte s'inscrivant dans un contexte idéologique.

Discussion

Au regard de l'ensemble de ces résultats, les adolescents manifestent globalement un rejet important à l'égard d'un acte à caractère raciste. En particulier, ils attribuent significativement une plus forte responsabilité à l'auteur de cet acte agissant ouvertement au nom d'une idéologie qu'à celui agissant de manière isolée. Les mineurs adoptent les mêmes attitudes que les jeunes majeurs en matière de perception de la gravité et de la responsabilité de l'acte. Cependant, contrairement à ce que nous attendions, en matière de sanction, les mineurs sont moins sévères que les majeurs, mais uniquement lorsqu'il s'agit de filles et plus particulièrement lorsque l'acte commis ne s'inscrit pas dans une action idéologiquement structurée. Compte tenu de ce résultat, l'hypothèse liée à l'âge des jeunes interrogés ne se trouve qu'en partie confirmée. Toutefois, elle trouve une confirmation dans le groupe des filles, ce qui dans ce cas, permet de constater l'impact du facteur âge en accord avec l'approche Kholbergienne. Tout se passe comme si les filles mineures s'instituaient davantage en défenseurs d'une idéologie humaniste et plus tolérante

que ne le feraient les adolescentes moins jeunes. Les adolescentes mineures sembleraient ainsi être plus réticentes à sanctionner l'auteur de l'acte présenté. À partir de ces résultats, on ne retrouve pas le constat d'une plus forte complaisance à l'égard des « copains racistes » dans la catégorie des jeunes majeurs comme a pu le révéler l'enquête SOFRES sur les conduites racistes des jeunes (2001).

Les résultats montrent aussi que, lorsqu'il s'agit d'une population féminine, les adolescentes mineures apparaissent davantage choquées que les jeunes majeures. S'agissant de l'impact du genre les résultats indiquent dans leur ensemble une réactivité plus importante de la population féminine. On enregistre en effet que les sujets féminins considèrent l'auteur de l'acte raciste comme étant plus responsable, en particulier lorsque les répondants sont de jeunes filles majeures, que ne le jugent les sujets masculins. De plus, elles sont globalement plus sévères quant à la sanction à prononcer à l'encontre de l'auteur de cet acte que ne le font les garçons. En effet, comme nous l'avions prévu, la différence de jugements entre les sujets féminins et masculins souligne une plus grande sévérité des filles sur la responsabilité et sur la sanction. Ces résultats confirment une étude menée auprès d'élèves de fin de collège par Dos Santos, Gibert et Yacoub (2006) qui révèle une moindre tolérance à l'égard des transgressions et plus de respect des règles sociales parmi les filles.

Cette réactivité plus importante de la part de la population féminine se manifeste également sur la dimension émotionnelle. Les résultats révèlent que les filles sont davantage choquées par l'acte présenté dans le texte que ne le sont les garçons conformément à notre hypothèse portant sur cette dimension. Il est intéressant d'indiquer que ce fait apparaît en particulier lorsqu'il s'agit de populations d'adolescentes comparées aux adolescents. Cette homogénéité dans les réactions tendrait à asseoir l'idée que les filles font un lien entre le ressenti de l'acte, la gravité perçue et la sanction à attribuer. Y a-t-il lieu de devoir considérer les filles comme plus cohérentes face aux actes de transgressions ?

Le contexte normatif du rejet des actes racistes semble s'appliquer plus fortement sur plusieurs dimensions dans le groupe des filles que dans celui des garçons. On peut y voir une intériorisation plus forte de la norme dominante de rejet de ce type d'acte. Aussi, dans leur ensemble, les filles attribuent plus de responsabilité que ne le font les garçons et requièrent pour l'auteur de l'acte une sanction plus importante.

À présent, réexaminons ces principaux résultats à partir des facteurs qui peuvent influencer la perception des actes de transgression et de leurs auteurs.

Filles et garçons : juger dans la différence

Si de nombreuses études existent sur la production des transgressions, plus rares sont celles qui portent sur la manière dont les filles et les garçons les jugent. Souvent, ces jugements s'inscrivent dans des relations entre groupes de genre et de milieux sociaux différents mettant en jeu des rapports intergroupes inégalitaires (Abdellaoui, Germain et Personnaz, 2007). Le fait que les filles soient plus intransigeantes que les garçons s'explique peut-être par le fait que les filles intériorisent les attentes des autres (Pipher, 1994 ; Barnett, Blener et Baruch, 1995 ; Orenstein, 1994) et construisent leur concept de soi selon l'image qui leur est fournie par les réactions des gens de leur entourage. Il est alors peu surprenant qu'une adolescente intériorise l'idée suivante : les femmes sont plus sensibles aux relations sociales et favorisent le maintien du lien social. Ainsi, face aux transgressions à caractère raciste, les deux catégories d'adolescents ne mobiliseraient pas exactement les mêmes registres d'interprétation et de compréhension. L'importance accordée à ce rapport conduit les filles à une plus grande intransigeance envers les actes racistes. Peut-on ainsi y voir de leur part une stratégie utilitaire du jugement des transgressions qui s'inscrirait principalement dans une propension à se conformer. Dans ce domaine, plusieurs travaux en psychologie et en sociologie notamment, permettent de saisir les déterminants psychiques et/ou sociologiques à l'œuvre dans la manière de considérer que tel acte est grave ou ne l'est pas, est condamnable ou ne l'est pas, etc. On évoquera pour exemple les travaux de Bentham⁵, datant du 18^{ème} siècle mais toujours d'actualité, soutenant l'idée que les décisions humaines se fondent avant tout sur un calcul rationnel du coût et du bénéfice de chaque choix. De ce fait, si les gens commettent des actes répréhensibles ou les jugent comme tels, c'est parce qu'ils considèrent à ce moment là, que les bénéfices sont supérieurs aux coûts. Les conséquences en terme de contrôle social s'affichent alors clairement : la sanction est incontournable et proportionnelle à la gravité de l'acte. Ici, notre étude a pour particularité d'analyser les réactions d'observateurs, en supposant qu'ils réagiraient de la même manière s'ils étaient témoins de la situation présentée. Ces réactions de témoins face aux transgressions a été abordée en terme de contrôle social (Gibbs, 1981 ; Brauer et Chekroun, 2005). Le fait d'exprimer sa désapprobation témoignerait donc d'un contrôle

social, lequel peut être rapproché de la pression à la conformité.

La distinction transgression morale vs sociale à interroger

Les travaux réalisés par Kohlberg en matière de jugement moral, inspirés de l'approche piagétienne, lui ont permis d'avancer que le raisonnement moral permet à l'individu, étape par étape, de comprendre la morale et de se situer par rapport aux règles, à ce qui est bien ou mal. Rappelons que sur la base des travaux de Piaget, Lawrence Kohlberg relève et vérifie empiriquement une suite séquentielle de six stades de jugement moral-cognitif qualitativement différents les uns des autres. Un acte raciste revêt cependant une signification particulière dans la mesure où, bien qu'il relève du registre des valeurs ou des transgressions morales, les jeunes plus âgés apparaissent comme étant plus indulgents à son égard que les moins âgés. La théorie des domaines sociaux de Nucci et Turiel semble également quelque peu contestée par nos résultats. En effet, conformément à cette théorie, les actes racistes devraient relever du registre des transgressions de type moral et donc être relativement peu sensibles au contexte socio-normatif, ce que ne traduisent pas tous nos résultats. Aussi peut-on s'interroger sur l'intervention d'autres facteurs qui viendraient nuancer et compléter cette approche.

Le poids de la théorie du monde juste dans la détermination des jugements sociomoraux

Les résultats de notre étude montrent donc que les adolescents dans leur ensemble ont tendance à juger aussi sévèrement en terme de gravité l'acte présenté lorsque celui-ci est effectué dans une démarche idéologique que dans un contexte isolé et à être plus intransigeants en terme de sanction à attribuer à son auteur lorsqu'il s'agit de l'acte s'inscrivant dans un contexte idéologique. Par ailleurs, nous avons pu voir que globalement l'ensemble des participants, comprenant deux populations de jeunes d'âge différent, réclame une peine plus élevée pour un tel acte que lorsqu'il est commis dans une démarche non idéologique et que les garçons réclament une sanction plus élevée en contexte idéologique qu'isolé. À partir de cet ensemble de résultats, la première hypothèse portant sur une plus grande intransigeance à l'égard d'un acte raciste dont l'auteur adhère à une idéologie prônant ce type d'acte est en partie vérifiée. Globalement, on peut légitimement penser que l'insertion idéologique d'un acte à caractère raciste détermine des jugements significativement plus sévères. Se réclamer

de l'utilité sociale de l'acte (au service d'un projet de groupe ou d'une idéologie) semble susciter plus de sévérité que lorsque l'acte revêt un caractère opportuniste (Gangloff et Duchon, 2007), c'est-à-dire lorsque seule la dimension comportementale de l'acte est en fait tangible. Cette distinction entre acte à ramification idéologique et acte à visibilité uniquement factuelle nous semble pouvoir être rapprochée de la différenciation établie, dans le cadre de la théorie du Monde Juste, entre responsabilité morale et responsabilité comportementale (Lerner, 1965 ; Lerner et Simmons, 1966 ; Lerner, 1971), mais en appliquant ici cette distinction non plus à la victime mais à l'auteur de la transgression. Le fait que l'auteur soit jugé plus sévèrement en cas d'acte idéologiquement marqué paraît tout à fait cohérent avec son corollaire, c'est-à-dire la primauté accordée à la responsabilité comportementale lorsqu'il s'agit d'évaluer la victime (Lerner, 1980). En complément à cette piste interprétative, il est aussi possible de considérer que les jeunes interrogés aient inféré une certaine consistance (au sens de McArthur, 1972) à l'auteur agissant par idéologie, consistance susceptible d'entraîner une récurrence, et que cette inférence explique, ici comme ailleurs (Gangloff et Hardy-Massard, 2006), la sévérité de la sanction attribuée. Ce constat d'une sévérité accrue pour un acte idéologique semble enfin être davantage présent lorsque les personnes sont mineures, ce qui validerait l'idée de l'existence d'une responsabilité morale au début de l'adolescence telle que soutenue et développée par Nucci et Turiel.

Ceci est d'autant plus vrai si l'on examine l'hypothèse 2 portant sur une plus grande sévérité des participants mineurs à l'égard des actes racistes que leurs aînés. Sur ce point, les résultats révèlent que les adolescents mineurs attribuent un jugement plus sévère sur la gravité de l'acte que les jeunes adultes validant la seconde hypothèse sur cette dimension. Par contre, ils s'avèrent moins enclins que les jeunes majeurs à réclamer une sanction élevée pour l'auteur de cet acte. La réticence à attribuer une sanction élevée chez les adolescents peut en partie correspondre à un plus grand refus de faire appliquer automatiquement une sanction à toute règle ou loi qui seraient enfreinte et, de ce fait, à une attitude plus permissive à l'égard des règles sociales en général (Galland, 1998). Les résultats nous incitent à penser qu'une perception de gravité plus importante à propos du comportement de transgression ne signifie pas pour autant que la sanction attribuée à son auteur sera significativement plus sévère. Nous pensons que ce qui prévaut dans le jugement de l'acte réfère au souci de voir la règle s'appliquer. Alors

que ce qui prévaut dans le jugement de la personne mobilise d'autres paramètres relevant notamment du registre de l'image de soi et de l'identification à autrui (Digneffe, 1993).

Conclusion

L'intérêt de cette recherche nous amène à considérer que le stade de développement des personnes constitue certes un facteur explicatif de certains jugements mais ne peut être considéré comme systématique et indépendant de tout contexte socionormatif. Nos résultats tendraient en effet à étayer les critiques formulées notamment par Shweder à propos de la faible part accordée à la communication et aux ambiances socialisantes dans le développement de la moralité tel que Kohlberg a pu le théoriser. D'autres caractéristiques que celles relevant de la sphère cognitivo-développementale semblent pouvoir rendre compte des différences d'appréciation des conduites de transgressions et de ceux qui les produisent. Il importe donc de tenir compte non seulement des déterminants de l'environnement immédiat et de la pression normative mais également des enjeux individuels et sociaux de la situation qui peuvent être à l'œuvre dans la production et la modulation des jugements sociomoraux. Tout se passe comme si les stratégies identitaires que peut susciter une situation de transgression, socialement condamnable, particulièrement lorsqu'elle a trait au racisme, permettraient de comprendre la nature des réactions face à de tels actes. Ainsi, comme le montre notre recherche, en matière de jugement des actes répréhensibles, le développement de l'identité féminine et masculine des adolescent(e)s telle qu'attendue par le contexte social semble jouer un rôle important dans la perception de la gravité et du caractère répréhensible des actes de discrimination. Si quelques études ont pu montrer que les actes délictueux commis par des femmes revêtent certaines spécificités par rapport aux délinquants masculins et donc devaient faire l'objet d'une attention particulière (Blatier, 2006), nous pensons que le jugement que les filles produisent à propos de certaines transgressions présentent également des spécificités dont il convient de tenir compte. Les résultats de notre étude, devraient conduire au développement de recherches en matière de comparaison des jugements émis par des groupes d'adultes notamment professionnels dont la façon de juger différents types de transgressions pourrait avoir une réelle influence sur le devenir des délinquants, tels que les magistrats et les éducateurs de justice mais également les enseignants et les travailleurs sociaux en général. Ce

type de recherche s'inscrit non pas dans l'idée selon laquelle il existerait un système de valeurs morales abstrait érigé en ordre moral indépendant, auquel il conviendrait de comparer les comportements ou les actes pour saisir la moralité de ceux qui ont à les apprécier et à les juger. Mais elle s'inscrit au contraire dans une perspective où l'on cherche à situer les pratiques morales dans l'épaisseur des contextes d'interaction de la vie sociale et professionnelle, en partant également du principe selon lequel « les pratiques morales ne peuvent être dissociées des autres pratiques sociales » (Walker, 1998, p 17).

RÉFÉRENCES

- ABDELLAOUI S. (2000): *Stratégies socio-cognitives du délinquant : recherche de contrôle et recherche d'identité avant et après jugement*. Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.
- ABDELLAOUI S. et GEORGET P. (2004): Sentiment d'insécurité et racisme latent. *8ème Congrès International de Psychologie Sociale, ADRIPS*, 2-4 sept. 2004, Lausanne, Suisse.
- ABDELLAOUI S., GERMAIN R. et PERSONNAZ B. (2007): Identity factors and socio-moral judgements of the teenagers, *5ème Conférence Internationale de Psychologie Appliquée*. Timisoara (Roumanie).
- BÈGUE L. (1998): De la cognition morale à l'étude des stratégies du positionnement moral. Aperçu théorique et controverses actuelles en psychologie morale. *L'Année Psychologique*, 98, pp. 295-352.
- BLATIER C. (2002): *La délinquance des mineurs : l'enfant, le psychologue, le droit*. Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- BLATIER C. (2006): Actes délictueux au féminin. *Bulletin de psychologie*, tome 59 (1), N°481.
- ARTZ S. (1998): Where have all the school girls gone? Violent girls in the school yard. *Child and Youth Care Forum*, 27, pp. 77-107.
- AUGÉ M. (1994): *Les Sens des autres*. Paris, Fayard.
- BENTHAM J. (2006): *Déontologie ou science de la morale, réédition de la traduction de 1834 par Benjamin Laroche*. Paris, Encre Marine.
- BESSETTE J. M. (1982) : *Sociologie du crime*. Paris, Presses Universitaires de France.
- BODIN D. (2003): *Le hooliganisme*. Paris, Presses Universitaires de France.
- BROMBERGER C. (1998): *Football, la bagatelle la plus sérieuse du monde*. Paris, Bayard.
- BOURDIEU P. (1985): *De quoi parle-t-on quand on parle du « problème de la jeunesse »*. *Les jeunes et les autres*. Contribution des sciences de l'homme à la question des jeunes, Tome 2, Vaucresson, Centre interdisciplinaire de Vaucresson, pp. 233.
- BOURHIS R. Y. et SACHDEV I. (1984): Subjective vitality perceptions and language attitudes in Hamilton. *Journal of Language and Social Psychology*, 3, pp. 97-126.
- BRAUER M. et CHEKROUN P. (2005): The relationship between perceived violation of social norms and social control: Situational factors influencing the reaction to deviance. *Journal of Applied Social Psychology*, 35, pp. 1519-1539.
- CAMPBELL A. (1984): *The Girl's in the Gangs*. Oxford, Blackwell.
- DIGNEFFE F. (1993) : Socialisation et déviance : les origines de la perspective interactionniste. In P. Tap et H. Malewska-Peyre (Dir.), *Marginalité et troubles de la socialisation* (pp. 223-247). Paris, Presses Universitaires de France.

- DESCHAMPS J.-C. et DOISE W. (1978): Crossed category memberships in intergroup relations. In H. Tajfel (Dir.), *Differentiation between social groups* (pp. 141-158). Cambridge, Cambridge University Press.
- DESCHAMPS J.-C. et PERSONNAZ B. (1979): Études entre groupes "dominants" et "dominés". Importance de la présence du hors-groupe dans les discriminations évaluatives et comportementales. *Social Science Information-Information sur les Sciences Sociales*, Vol. 18, N°2, pp. 269-305.
- DEVOS T. et BANAJI M. R. (2003): Implicit self and identity. *Annals of the New York Academy of Sciences*, 1001, pp. 177-211.
- DEVOS T. et BANAJI M. R. (2005): American = White? *Journal of Personality and Social Psychology*, 88, pp. 447-466.
- DOS SANTOS S., GIBERT F. et YACOB S. (2006) : *Les attitudes à l'égard de la vie en société des élèves de fin d'école et de fin de collège*. Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Paris. Direction de l'évaluation et de la prospective, N°2, pp. 1-6.
- EMILER N. (1987): Socio-moral development from the perspective of social representations. *Journal for the Theory of Social Behavior*, Vol. 17, N°4, pp. 371-388.
- Galland O. (1998): Les valeurs de la jeunesse. *Sciences Humaines*, 79, pp. 26-29.
- GANGLOFF B. et DUCHON C. (2007): When an ideologist and a mercenary meet an allegiant and a rebel: A study on the estimated social desirability of their conducts. *5^{ème} Conférence Internationale de Psychologie Appliquée*, Timisoara (Roumanic).
- GANGLOFF B. et HARDY-MASSARD S. (2006): Critères attributifs de sanction et culture de métier : approche comparative dans la justice naïve versus experte. *Revista Interamericana de Psicologia*, Vol. 40, N°1, pp. 21-36.
- GIBBS J. P. (1981): The sociology of deviance and social control. In M. Rosenberg et R. H. Turner (Dir.), *Social Psychology: Sociological Perspectives* (pp. 483-522). New-York, Basic Books.
- GILLIGAN C. (1982): *In a different voice: Psychological theory and women's development*. Cambridge, Harvard University Press.
- GOFFMAN E. (1968): *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*. Paris, Éditions de Minuit.
- HARRIS M. G. (1988): *Cholas, Latino Girls and Gangs*, New York, AMS Press.
- JEAMMET P. (1991): Les enjeux des identifications à l'adolescence. *Journal de la psychanalyse de l'enfant*, 10, pp. 140-163.
- KERNS K. A., et STEVENS A. C. (1996): Parent-child attachment in late adolescence: Links to social relations and personality. *Journal of Youth and Adolescence*, 25, pp. 323-342.
- KESTEMBERG E. (1962): *L'identité et l'identification chez l'adolescent*. La psychiatrie de l'enfant, fascicule 2, Paris, Presses Universitaires de France.
- KOBAK R. et SCEERY A. (1988): Attachment in late adolescence: Working models, affect regulation, and representations of self and others. *Child Development*, 59, pp.135-146.
- KOHLBERG L. (1981): *The meaning and measurement of moral development*. Worcester, Clark University Press.
- KOHLBERG L. (1984): *Essays on Moral Development: The Psychology of Moral Development* (Vol. II). San Francisco, Harper and Row.
- LERNER M. J. et SIMMONS C. H. (1966): Observer's reaction to the "innocent victim": Compassion or rejection? *Journal of Personality and Social Psychology*, 4, pp. 203-210.
- LERNER M. J. (1965): Evaluation of performance as a function of performer's reward and attractiveness. *Journal of Personality and Social Psychology*, 1, pp. 355-360.
- LERNER M. J. (1971): Observer's evaluation of a victim: justice, guilt and veridical perception. *Journal of Personality and Social Psychology*, 20, pp. 127-135.
- LERNER M. J. (1980): *The belief in a just world: A fundamental delusion*. New-York, London, Plenum Press.
- *Les jeunes et le racisme* (2001). Enquête publiée le 10 avril 2001, réalisée par la SOPRES pour le Centre Régional des Oeuvres Universitaires (CROUS) de Créteil (France).
- LINTON R. (1936): *The study of man*. New York, Maison d'édition américaine (traduction française : *De l'homme*, Paris, Editions de Minuit, 1968).
- LORENZI-CIOLDI F. (1988): *Individus dominants et groupes dominés*. Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- MASSONAT J. (1990): Identité personnelle : un champ de recherches en voie d'organisation. In N. Kridis (Dir.), *Adolescence et identité* (pp. 26-39), Marseille, Hommes et perspectives.
- MCARTHUR L. (1972): The how and what of why: Some determinants and consequences of causal attribution. *Journal of Personality and Social Psychology*, 22, pp. 171-193.
- MERTON R.K. (1965): *Éléments de théorie et de méthode sociologique, traduction française*. Paris, Plon.
- MOKOUNKOLO R. (2004): Les adolescents, la violence et les incivilités: étude exploratoire dans un échantillon de collégiens et de lycéens français. *Bulletin de psychologie*, Vol. 57, N° 2, pp. 171-180.
- MUCCHIELLI L. (2000): Délinquance juvénile et violences urbaines: résister à la vision policière et reconstruire un programme de prévention. In Collectif, *Mineurs en danger... mineurs dangereux ! La colère de vivre*. Paris, L'Harmattan, pp. 267-275.
- NUCCI L. (1981): Conceptions of personal concept: A domain distinct from moral or societal concepts. *Child development*, 52, pp. 114-121.
- PERROT M., SCHMITT J.C. et FARGES A. (1985): Adolescence, un pluriel à l'étude des historiens. *Adolescences*, 1, pp. 43-74.
- PIAGET J. (1932): *Le jugement moral*. Paris, Presses Universitaires de France.
- PIPHER M. (1994): *Revising Ophelia: Saving the selves of adolescent girls*. New-York, Ballantine Books.
- ROCHÉ S. (2001): *La délinquance des jeunes, les 13-19 ans racontent leurs délits*. Paris, Le Seuil.
- ROUX P. et PÉREZ J. A. (1993): Études empiriques: mécanismes sous-jacents au racisme. *Psychoscope*, Vol. 93, N°2, pp. 14-17.
- RUBI S. (2005): *Les « Crapuleuses », ces adolescentes déviantes*. Paris, Presses Universitaires de France.
- SANCHEZ-MAZAS M. (2004): *Racisme et xénophobie*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Sanchez-Mazas M. (2005): Les mécanismes du racisme latent. In M. Eckmann et M. Fleury (Dir.), *Racismes et citoyenneté : un outil pour la réflexion et l'action*. Genève, Institut d'Etudes Sociales.
- SHWEDER R. A. (1982): Beyond self-constructed knowledge: The study of culture and morality, *Merrill-Palmer Quarterly*, Vol. 28, N°1, pp. 41-69
- TAJFEL H. et TURNER J. C. (1979): An integrative theory of intergroup conflict. In W.G. Austin et S.Worchel (Dir.), *The Social Psychology of Intergroup Relations*. Monterey, Brooks et Cole.
- TAJFEL H. (1972): La catégorisation sociale. In S. Moscovici (Dir.), *Introduction à la psychologie sociale*. Paris, Larousse.
- TAJFEL H. (1982): Instrumentality, identity and social comparison. In H. Tajfel (Dir.), *Social identity and intergroup relations* (pp. 483-508). Cambridge, Cambridge university press.
- TAP P. (1993): *Marginalités et troubles de la socialisation*. Paris, Presses Universitaires de France.
- TOSTAIN M. (1999): *Psychologie, morale et culture : l'évolution de la morale de l'enfance à l'âge adulte*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- TURNER J. C. et OAKES P.J. (1997): The socially structured mind. In C. McGarty et S.A. Haslam (Dir.), *The Message of Social Psychology*. Oxford, Blackwell.
- TURNER J. C. (1982): Towards a cognitive redefinition of the social group. In H. Tajfel (Dir.), *Social identity and intergroup relations* (pp. 15-40). Cambridge, Cambridge university press.

- TURIEL E. (1983): *The development of social knowledge: Morality and convention*. Cambridge, Cambridge university press.
- WALKER M. U. (1998): *Moral Understandings. A Feminist Study in Ethics*. New-York, Routledge.
- WIEVIORKA M. (1991): *La France raciste*. Paris, Le Seuil.

NOTES

1. Cf Commission nationale consultative des droits de l'homme (2006). *La lutte contre le racisme et la xénophobie : rapport d'activité 2005*, La Documentation française, 371 pages. Paris.
2. Société française d'études par sondages
3. <?> Cette approche multidimensionnelle s'inspire en partie de l'existence d'une morale relativiste développée par Durkheim. Selon lui, l'existence d'une morale pour tous n'aurait pas de sens dans la mesure où les contraintes et intérêts des uns ne correspondent pas nécessairement aux contraintes et aux intérêts des autres.
4. Le choix d'un acteur de genre masculin a été réalisé pour rester en adéquation avec le fait que ce type d'acte est le plus généralement perpétré par des garçons (cf. *supra*)
5. <?> Jeremy Bentham (1748 - 1832), est le père du libéralisme moderne. Pour plus de développement sur la pensée Benthamienne, cf. Bentham (2006). *Déontologie ou science de la morale*, réédition de la traduction de 1834 par Benjamin Laroche, Paris, Encre Marine.

ANNEXES

Scénarii utilisés : contexte situationnel (vs idéologique)

Contexte situationnel : l'auteur de ce graffiti est un jeune homme âgé de 19 ans. Il se prénomme Joe, dont le parcours se révèle tumultueux. Issu d'un milieu relativement défavorisé et ayant grandi avec sa mère uniquement, Joe a connu une scolarité difficile. Plusieurs expulsions d'établissements l'ont conduit en Section d'Éducation Spécialisée où il est resté jusqu'à 16 ans. Actuellement, Joe se trouve sans emploi et paraît de plus en plus renfermé sur son groupe d'amis, impliqué dans quelques menus actes de délinquance (vols de voiture,...). Depuis sa séparation d'avec le foyer familial, il vit chez des copains ou en « squatt ». En grande difficulté financière, il vient d'apprendre qu'il ne pouvait pas prétendre au RMI du fait de son jeune âge.

Contexte idéologique : l'auteur de ce graffiti est un jeune homme âgé de 19 ans. Il se prénomme Joe et vit avec ses deux parents, travaillant tous deux en tant que techniciens au sein d'une grande entreprise. En parallèle à ces études, Joe partage diverses activités au sein d'un groupe néo-nazi. Deux à trois fois par semaine, il participe à des réunions d'échange visant régulièrement à mettre en place des actions pour tenter de faire passer leurs idées. Tous comme Joe, les membres du groupe sont pour la plupart, ensemble depuis plus de deux ans. L'un des objectifs avoués est d'encourager les étrangers à rentrer chez eux.